

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Une randonnée qui offre un cheminement simple. Vous suivrez une route carrossable peu fréquentée tout au long de votre randonnée. Vous apprécierez la fraîcheur offerte par l'ombre des arbres. Au bout du chemin : l'alpage de Seytrouset ! Profitez de l'ambiance alpine dans toute sa splendeur au son des cloches des vaches auprès des chalets en bois, typiques des milieux alpins savoyards.

 Durée	4h 20
 Distance	9,77 km
 Dénivelé positif	553 m
 Dénivelé négatif	553 m
 Point haut	1 491 m
 Point bas	938 m

 Difficulté	Moyenne
 Retour point de départ	Oui
 Activité	Pédestre
 Commune	La Baume (74430)
 Régions	Alpes, Chablais



## Description

Départ du parking "Les Frélois", dans un virage de la route entre les hameaux d'Urine et de La Goutreuse.

(D/A) Suivre la direction des Chalets de Seytrouset en empruntant une route carrossable qui part Ouest-Sud-Ouest. Monter en demeurant sur cette voie principale et en ignorant tous les chemins sur les côtés. Arriver au panneau "La Chette".

- (1) Continuer sur la route carrossable et rejoindre Seytrouset et son alpage.
- (2) Faire demi-tour et descendre la route carrossable jusqu'au parking "Les Frélois" (D/A).

## Points de passages

-  **D/A Parking - Les Prélois**  
N 46.265601° / E 6.601941° - alt. 938 m - km 0
-  **1 La Chette**  
N 46.254748° / E 6.584205° - alt. 1 457 m - km 4.5
-  **2 Seytrouset**  
N 46.25505° / E 6.579462° - alt. 1 491 m - km 4.89
-  **D/A Parking - Les Prélois**  
N 46.265601° / E 6.601941° - alt. 938 m - km 9.77

## Informations pratiques

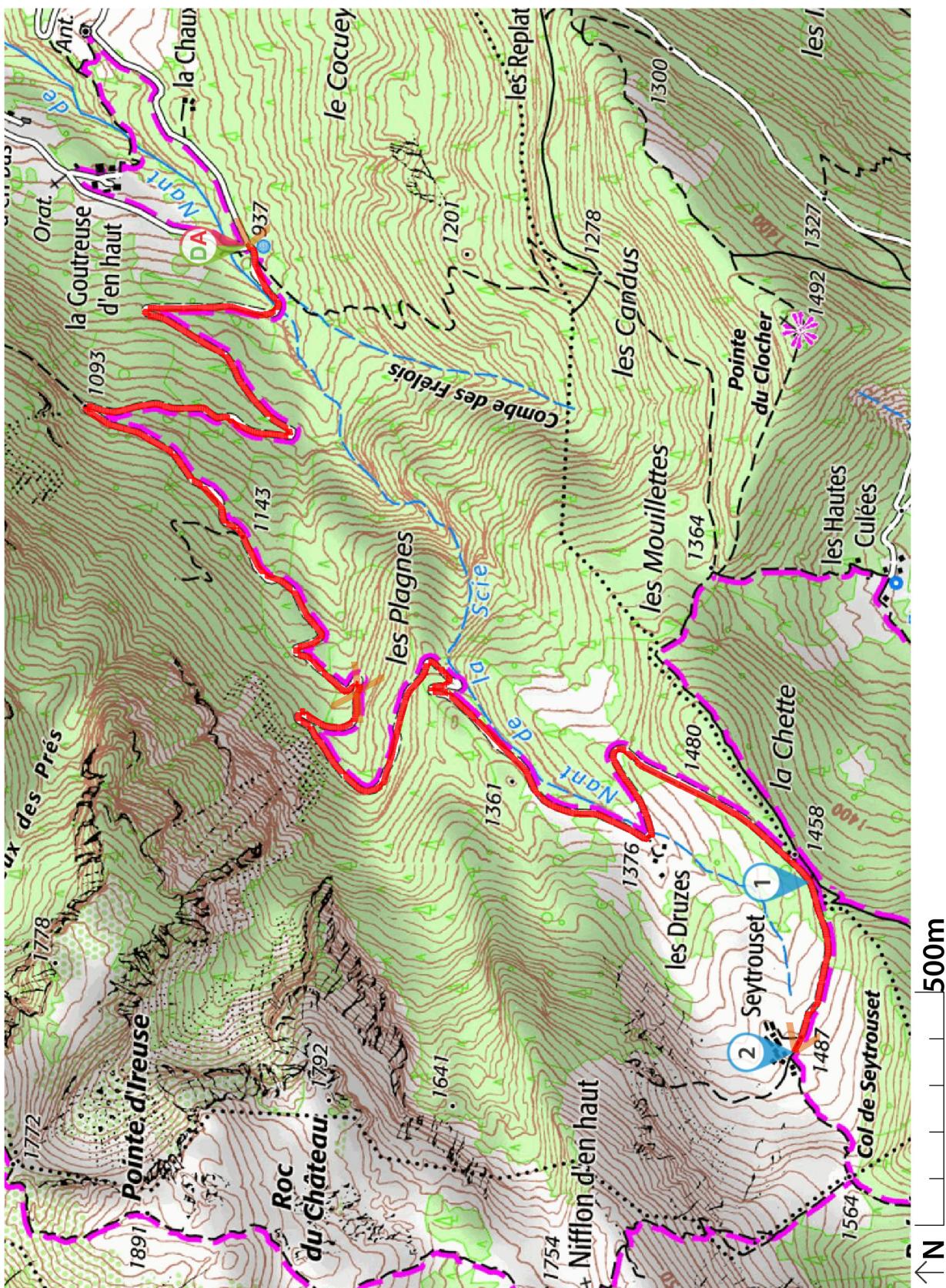
Sentier ombragé par les arbres. Eclaircies dès l'arrivée à l'alpage.

## À proximité

- Possibilité de continuer l'itinéraire vers la Pointe d'Ireuse
- Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-alpage-de-seytrouset/>

**En savoir plus :** - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



**Visorando**  
Préparer et partager ses rando

# LA CHARTE du visorandonneur

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

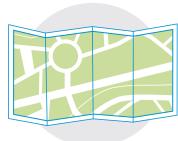
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



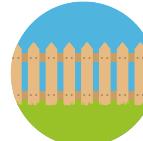
### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public,** vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**